



Online-Ausgabe FR

 20 minutes  
 1001 Lausanne  
 021/ 621 87 87  
 www.20min.ch/ro

 Genre de média: Internet  
 Type de média: Presse journ./hebd.  
 UUpM: 954'000  
 Page Visits: 24'200'025

[Lire en ligne](#)

 N° de thème: 525.004  
 N° d'abonnement: 1073491

Médecine légale 23 mai 2016 14:17;

Act: 23.05.2016 14:40

## Genève à la pointe pour faire parler ses morts

Les HUG sont désormais équipés de l'un des centres les plus modernes du monde pour pratiquer leurs autopsies. Quelque 350 dépouilles passent entre les mains des spécialistes chaque année.



Le docteur Joannes Alexander Lobrinus, devant l'une des nouvelles tables d'autopsie des HUG. (Photo: 20Minutes)

«Jusqu'à présent, en cas de catastrophe de masse, on aurait dû réquisitionner la patinoire des Vernets. Maintenant on a un outil nettement plus pratique.» Sous la conduite du médecin adjoint au service de pathologie clinique, le docteur Joannes Alexander Lobrinus, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) inauguraient ce lundi matin leur nouveau centre consacré aux autopsies. A commencer par la nouvelle chambre froide, qui peut accueillir jusqu'à cent cadavres simultanément.

Exploités conjointement par le service de pathologie clinique des HUG et le Centre universitaire romand de médecine légale (CURL), ce plateau technique flambant neuf est l'un des plus modernes du monde. Il intègre notamment une salle de travail hypersécurisée pour analyser en toute sécurité des dépouilles infectées par des maladies hautement contagieuses.

Dans la pièce voisine, un scanner est entièrement réservé au service. Là, l'unité d'imagerie forensique peut injecter un produit dans les tissus d'un cadavre et observer des lésions impossibles à détecter sans cette technique. «C'est révolutionnaire», assène le docteur Fabrice Dedouit, responsable de l'unité. Seuls six centres hospitaliers dans le monde, dont celui de Lausanne, exploitent une telle technologie actuellement.

Chaque année, ce sont 150 décès naturels qui sont analysés par le service de pathologie clinique, «pour comprendre les causes de la mort et par intérêt médical et scientifique», précise Joannes Alexander Lobrinus. En parallèle, le CURL procède à 200 autopsies sur mandat de la justice.

(tpi)